

## SOMMAIRE

<b>RÉSISTANCE D'UFR D'HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, LETTRES, LANGUES .....</b>	<b>2</b>
Motion de l'UFR d'Histoire-Géographie sur le CAPES (15/03/10) .....	2
Motion de l'UFR d'Italien de l'Université Paris 3 (22/03/10) .....	2
Vote de l'UFR d'études anglophones de l'université Paris 7 (23/03/10).....	2
Motion de l'UFR Langues et Civilisations de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (23/03/10).....	2
Vote de l'UFR LSH de l'université de Nantes (24/03/10).....	3
Motion votée par le département d'histoire de l'université de Nantes (25/03/10).....	3
Motion votée par l'UFR HHAA de l'université de Nantes (25/03/10).....	3
Motion de l'UFR de Lettres et Langues de l'université de Tours (25/03/10).....	3
<b>APPELS ET ACTIONS DES IFUM .....</b>	<b>4</b>
Grève IUFM de Livry-Gargan (15/03/10) .....	4
Grève et blocage reconduits à l'IUFM de Livry-Gargan (22/03/10) .....	4
Lettre ouverte sur la « Mastérisation » (Collectif de l'IUFM de Grenoble, 25/03/10) .....	4
Appel des étudiants, stagiaires et formateurs de l'IUFM de Paris (25/03/10) .....	6
Appel des formateurs IUFM de Besançon réunis en AG (23/02/10, <i>pour mémoire</i> ).....	6
Motion de l'IUFM de Franche-Comté (03/03/10, <i>pour mémoire</i> ).....	7
<b>POSITION DE LA CPU.....</b>	<b>8</b>
Position de la CPU à propos du projet d'arrêté sur le cahier des charges de la FDM (18/03/10) .....	8
<b>POSITIONS SYNDICALES .....</b>	<b>8</b>
Éducation : il n'y a rien à négocier avec Châtel et le gouvernement (CGT, 10/03/10) .....	8
Masterisation : « On a remplacé l'ancien système de formation par rien » (SNPDEN-Unsa ; dépêche AEF, 10/03/10).....	9
« Tout faire pour empêcher le gâchis humain et professionnel ! » (FSU, CDFN, 16-17/03/10) .....	10
Cahier des charges de la masterisation : un nouveau coup dramatique contre l'école publique et ses personnels (FO (FNEC-SNPREES), 16/03/10) .....	10
Masterisation : la Fnec-FP-FO demande son abandon, le SNE-SCEN des améliorations (dépêche AEF, 18/03/10) .....	11
Cahier des charges de la formation des maîtres : « un arrêté inacceptable au service d'une réforme catastrophique » (AEF, Sgen-CFDT, 18/03/10).....	12
Contre la mastérisation, refusons d'accueillir les stagiaires ! (SNES, 25/03/10).....	12
Pourquoi avancer de 6 mois les inscriptions aux concours ? (FO, 25/03/10) .....	13
Non-remise des maquettes de « masterisation » (FO, 09/03/10, <i>pour mémoire</i> ) .....	14
<b>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS (AEF, 19/03/10) .....</b>	<b>14</b>

## RESISTANCE D'UFR D'HISTOIRE, GEOGRAPHIE, LETTRES, LANGUES

### Motion de l'UFR d'Histoire-Géographie sur le CAPES (15/03/10)

Le 15 mars 2010, à l'issue d'un débat sérieux, les Historiens et les Géographes de l'Université Paris-Ouest Nanterre réunis en assemblée générale ont décidé de renoncer à préparer la session du nouveau Capes prévue pour le moment en novembre 2010.

#### **Motion 1, adoptée à l'unanimité des présents et représentés (69 votes) (50 historiens - 19 géographes)**

*"Nous, enseignants-chercheurs des départements d'histoire et de géographie de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, rappelons notre fort attachement à une véritable formation universitaire sanctionnée par un concours de la fonction publique pour recruter les enseignants de l'enseignement secondaire.*

*Réunis en assemblée générale le 15 mars 2010, nous estimons que le dispositif prévu par le ministère dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, contre l'avis de la plupart des institutions représentatives de l'enseignement supérieur et de la recherche, menace gravement la qualité de la formation tant disciplinaire que pédagogique des futurs enseignants.*

*Nous estimons notamment que le nouveau calendrier envisagé pour les concours est aberrant."*

#### **Motion 2, adoptée à la majorité des présents et représentés (42 oui ; 25 non ; 2 bulletins blancs) (historiens : 25 oui, 23 non, 2 blancs / géographes : 17 oui, 2 non)**

*"Nous, enseignants-chercheurs des départements d'histoire et de géographie de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, avons décidé de ne pas organiser de préparation au nouveau CAPES d'histoire-géographie pour la session de novembre 2010."*

### Motion de l'UFR d'Italien de l'Université Paris 3 (22/03/10)

Le Conseil de gestion de l'UFR d'Études italiennes et roumaines, réuni le 22 mars 2010, réaffirme son attachement à des modalités qui puissent continuer à assurer aux concours nationaux de recrutement pour l'enseignement du second degré la rigueur, la fiabilité et la reconnaissance dont ils bénéficient.

Il rappelle que l'U.F.R. est, depuis sa création, très fortement engagée dans la préparation à ces concours et entend continuer à préparer les candidats à l'Agrégation externe et interne d'italien.

Mais, face à l'irréalisme de la réforme dite "mastérisation de la formation des maîtres" qui entend superposer préparation au concours de recrutement, formation à la recherche, formation professionnelle et ré-orientation des candidats non-admis, dans un calendrier de surcroît inapplicable qui ne manquera pas de produire, à la rentrée 2010, un réel chaos dans la préparation du nouveau CAPES, **le Conseil a exprimé par un vote son refus d'ouvrir, dans les conditions actuelles, le "parcours enseignement" au sein du Master d'Études italiennes.**

### Vote de l'UFR d'études anglophones de l'université Paris 7 (23/03/10)

Ce matin a eu lieu un conseil d'administration élargi à l'UFR d'études anglophones de Paris 7 sur la question de la mastérisation. A la suite des débats, un vote indicatif a été organisé afin de décider de notre participation à la préparation du capes 2010-2011 dans le cadre de la mastérisation. Résultat, sur 27 présents, 7 abstentions, 7 pour, 13 contre. **Si le CA entérine ce vote, l'UFR d'études anglophones de Paris 7 ne préparera donc pas le Capes d'anglais l'an prochain et ne mettra pas en place de parcours enseignement dans la maquette de master à la rentrée.**

### Motion de l'UFR Langues et Civilisations de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (23/03/10)

Les enseignants de l'UFR Langues et Civilisations de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée réunis en assemblée générale le mardi 23 mars 2010, continuent à considérer que la réforme de la formation des enseignants imposée par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche est à la fois nocive et inapplicable. Certains textes sont en outre contradictoires. Après débat, en l'état actuel de la réforme, **les enseignants présents et représentés refusent de travailler dans la précipitation à l'élaboration de maquettes métiers de l'enseignement.** (15 pour, 0 contre, 1 abstention)

**Vote de l'UFR LSH de l'université de Nantes (24/03/10)**

Le pôle Lettres et sciences humaines de Nantes a voté à ce jour le non remontée des maquettes MEF de Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol, dans les conditions actuelles imposées par le Ministère. [direction département de Lettres Modernes]

**Motion votée par le département d'histoire de l'université de Nantes (25/03/10)**

Réunis le 25 mars 2010 et après avoir pris connaissance de la maquette « Spécialité de master. Métiers de l'Enseignement et de la Formation, Professeurs des Lycées et collèges Histoire-Géographie », les enseignants-chercheurs du département d'histoire demandent un moratoire d'un mois afin de clarifier les points suivants :

- la nature de la maquette, professionnelle ou de recherche et l'articulation entre la formation à la recherche, la préparation au concours et l'apprentissage professionnel,
- la question de l'admission en master 2.

Ils exigent que les questions au programme du CAPES Histoire-Géographie soient publiées au B.O. de l'Education Nationale au moins un an avant la date des épreuves d'admissibilité au concours.

Ils condamnent les modalités d'organisation du concours 2010/2011.

*(11 pour, 1 abstention, 8 NPPV)*

**Motion votée par l'UFR HHAA de l'université de Nantes (25/03/10)**

Réuni le 25 mars 2010, le conseil de gestion de l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie ne peut pas valider la maquette « Spécialité de master. Métiers de l'Enseignement et de la Formation, Professeurs des Lycées et Collèges Histoire-Géographie » dans sa forme actuelle. **Il se donne un moratoire d'un mois afin de clarifier les points suivants :**

- la nature de la maquette (professionnelle ou de recherche ?) et l'articulation entre la formation à la recherche, la préparation au concours et l'apprentissage professionnel,
- la question de l'admission en master 2.

Il exige que les questions au programme du CAPES Histoire-Géographie soient publiées au B.O. de l'Education Nationale au moins un an avant la date des épreuves d'admissibilité du concours. Il rappelle l'importance d'aligner ces questions sur les programmes scolaires mais aussi sur les avancées de la recherche.

Il condamne les modalités d'organisation du concours 2010/2011.

Pour toutes ces raisons, **il appelle le Conseil d'Administration de l'université à assumer ses responsabilités et à prendre la pleine mesure des difficultés soulignées.**

*Adopté à l'unanimité (moins un membre du conseil de gestion ne prenant pas part au vote).*

**Motion de l'UFR de Lettres et Langues de l'université de Tours (25/03/10)**

Le Conseil d'UFR de Lettres et Langues de l'Université de Tours, réuni le 25 mars 2010, demande instamment un report des dates d'écrit du CAPES au printemps 2011 :

- pour garantir une bonne formation disciplinaire au concours, donnant ainsi les meilleures chances aux candidats de réussir et d'accéder à un poste de titulaire ;
- pour éviter la réorganisation de l'année scolaire dans les établissements secondaires en fonction des stages de M-Enseignement

Il proteste vigoureusement contre le découplage des programmes de CAPES et d'agrégation dans certaines matières (LV mais aussi philosophie et histoire), qui interdit aux étudiants de passer la même année le CAPES et l'agrégation. Il s'insurge contre le double système des stages qui, verrouillé par l'avancement des écrits du CAPES, lie indissolublement le stage d'enseignement des fonctionnaires-stagiaires concentré au début de l'année (un temps plein sans formation pédagogique, ces stagiaires étant utilisés comme remplaçants ou bloquant des postes à la mutation) et la succession de vacataires et d'étudiants de M2-Enseignement aux 2e et 3e trimestres (lorsque le fonctionnaire-stagiaire sera parti en formation complémentaire).

**Il refuse la maquette modèle de Master-Enseignement, qui va vider les Master-Recherche dans les petites et moyennes universités et, sous couvert de stages pré-professionnalisants, créer une réserve massive de main-d'oeuvre enseignante corvéable sans expérience ni statut.**

Il insiste sur le fait que les enseignants-chercheurs et les membres des instances représentatives doivent rester en cohérence avec les motions qu'ils ont votées contre la « mastérisation » (UFR de Lettres et Langues le 17 décembre, CA de Tours le 21).

Il propose le maintien de préparations au CAPES et à l'agrégation à côté d'un master-Recherche, sur la base d'une révision des mutualisations internes (avec certains cours techniques de CAPES voire certains séminaires de master-Recherche), et cela pour :

- défendre le maintien d'un véritable M-Recherche ;
- ne pas participer au système des stages de M-Enseignement qui institutionnalise la précarisation des futurs personnels enseignants).

## APPELS ET ACTIONS DES IFUM

### Grève IUFM de Livry-Gargan (15/03/10)

A l'IUFM de Livry-Gargan, dans un amphi plein à craquer, une AG de PE1, PE2 et PIUFM réunissant environ 150 personnes a voté à la quasi unanimité la grève reconductible avec blocage des locaux pour obtenir l'abandon de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Seuls les PE1 en préparation de concours et leurs formateurs seront autorisés à pénétrer dans les locaux. Durant la grève, des interventions auprès des enseignants des écoles et des parents d'élèves seront organisées pour expliquer les raisons du mouvement et obtenir son extension.

### Grève et blocage reconduits à l'IUFM de Livry-Gargan (22/03/10)

Compte-rendu de l'AG des PE1, PE2, formateurs de l'IUFM de Livry-Gargan.

Une assemblée générale regroupant 120 personnes s'est tenue ce matin à 10h30.

Toujours pour lutter contre les réformes, plusieurs décisions ont été votées:

- grève reconduite à l'unanimité pour mardi 23 mars.
- Blocage total du site mardi 23 mars. (**dès 7h00**)
- grève reconduite mercredi 24 mars sans blocage.

**CALENDRIER DES ACTIONS :**

Lundi 22 mars après midi :

- plusieurs PE2 de Livry-Gargan se sont rendus dans les IUFM de l'académie pour les informer de notre mobilisation et les inviter à nous suivre dans le mouvement.

Mardi 23 mars : journée nationale de grève et manifestation intersyndicale et interprofessionnelle public et privé.

La journée s'annonce très suivie, à titre d'exemple 86 % des professeurs d'école de Bagnolet seront grévistes.

- 7h00 blocage total du site de l'IUFM

**Venez nombreux participer au blocage : votre présence est indispensable à sa réussite.**

- matinée : préparation de la manifestation (banderoles, chants, slogans...)
- midi : départ collectif de l'IUFM pour la manifestation.
- **13H00 RDV à l'angle du boulevard du Temple et rue Charlot à Paris (métro République)**

**Se munir de gilets jaunes avec affichette portant slogan et mention « IUFM », objets sonores, banderoles...**

mercredi 24 mars :

- grève à l'IUFM sans blocage.
- 10h30 **AG**, une demande sera faite aux formateurs non grévistes de faire un cours sans pause de 8h30 à 10h30, pour permettre au plus grand nombre d'assister à l'AG.
- 18h30 réunion intersyndicale premier et second degré et de la FCPE de Seine Saint Denis à la Bourse du Travail Départementale de Bobigny.

### Lettre ouverte sur la « Mastérisation » (Collectif de l'IUFM de Grenoble, 25/03/10)

Chers collègues,

La réforme de la formation des maîtres, à laquelle l'ensemble de la communauté universitaire s'est opposé, prend concrètement forme, aujourd'hui, avec la réalisation des maquettes de masters. En tant que formateurs – universitaires, enseignants issus du premier ou du second degré – engagés dans la formation des maîtres, nous avons

analysé avec précision les propositions de maquettes et nous jugeons important, à cette étape du processus, de nous adresser ouvertement à vous pour vous faire part de notre analyse du contenu et des effets de cette réforme.

Sans remettre en cause le travail et l'implication des collègues qui ont participé à l'élaboration de ces maquettes, force est de constater qu'elles sont inacceptables, parce que, contrairement aux discours ministériels, l'organisation des enseignements et les volumes de formation qu'elles proposent ne permettront ni une préparation aux concours, ni une préparation à l'entrée dans le métier d'enseignant. Doublement insatisfaisantes, ces maquettes de master mèneront les étudiants dans une impasse.

Sur le seul aspect de la professionnalisation, la disparition de l'actuelle alternance dans l'année de stage qui suit l'obtention du concours – CRPE ou CAPES –, alternance qui s'étale sur un an et propose des rythmes permettant une réelle formation des stagiaires, annonce un futur désastre dans de nombreuses classes :

- difficultés attendues pour de nombreux étudiants placés en situation de remplacer pendant le stage « 108 heures » les fonctionnaires stagiaires qui auront obtenu le concours l'année précédente ;
- désastre pour des enseignants non formés, qui, pour l'essentiel, devront trouver eux-mêmes (et en eux-mêmes) des solutions à des situations qu'ils ne sauront pas gérer professionnellement ;
- désastre pour des élèves qui seront les sacrifiés de cette réforme.

Et personne ne peut aujourd'hui invoquer un rattrapage ultérieur de ce désastre puisque la formation continuée sera quasiment inexistante et faite hors temps de service, comme le préconise le projet d'arrêté de mars 2010 dénoncé vigoureusement par La CPU du 18 mars 2010.

#### **Une professionnalisation démantelée :**

Les maquettes actuelles prévoient la disparition pure et simple de 50% (en PE) à 65 à 85% (en PLC) des formations non strictement disciplinaires préparant les futurs enseignants

Le stage « 108 heures » ne peut pas être considéré comme un outil de formation, pour trois raisons :

- il est trop restreint (actuellement, un stagiaire PLC2 en fait environ le double et un stagiaire PE2 exactement le triple)
- l'étudiant de M2 remplacera un fonctionnaire stagiaire... non formé, ce qui accroît les difficultés quant à la prise en charge de la classe
- son organisation groupée sur quelques semaines interdit tout processus d'analyse réflexive par aller-retour théorie-pratique.

#### **Le télescopage de logiques incompatibles :**

Etant donné la place des concours (en début de M2) et la sélection prévue entre le M1 et le M2 dans ces maquettes, un nombre important d'admissibles aux concours ne seront pas admis en M2 : ainsi, sur l'académie, en PE, il y aura l'an prochain environ 600 admissibles pour 400 places en M2, cela signifie que dans le meilleur des cas seulement 2/3 des admissibles pourront suivre un M2... Que vont faire les autres ?

Pour la très grande majorité des étudiants, mener de front préparation au concours, obtention d'un master et entrée dans le métier sera tout simplement impossible et nous pouvons déjà avancer l'hypothèse que nombre d'entre eux, contraints de mener successivement ces différents aspects de leur formation, auront besoin d'une année supplémentaire, ce qui accroîtra d'autant la durée de leur cursus et pénalisera financièrement les familles les plus modestes.

A très court terme, la préparation à la prochaine session des concours relève de la mission impossible puisqu'il faudrait que cette préparation ait lieu... l'été ! Certaines UFR ont déjà annoncé leur décision de ne pas organiser de prépa CAPES pour la session de novembre 2010.

Nous avançons l'idée, depuis plus d'une année, que cette réforme était impossible à mettre en place parce qu'elle supposait d'articuler sur deux ans réussite au concours, réussite au Master et préparation au métier. Nous le vérifions clairement aujourd'hui.

Alors que les échéances se rapprochent, nous devons nous positionner collectivement :

- en dénonçant clairement les discours ministériels : non, la formation des maîtres ne sera pas améliorée ; non, l'alternance ne sera pas renforcée ; non, les conditions d'entrée dans le métier ne seront pas « optimisées » !
- en refusant la casse des statuts de la fonction publique (les reçus-collés étant recrutés sans concours et donc sans garanties statutaires) et la destruction progressive du service public de l'école ;
- en refusant qu'une école sans maîtres réellement formés ne devienne, plus encore qu'aujourd'hui, le lieu de la sélection sociale.

Loin d'être isolée, la communauté universitaire peut s'appuyer aujourd'hui sur des soutiens convergents qui émanent de l'ensemble des usagers de l'école :

- la FSU, principale fédération de syndicats d'enseignants, dans un communiqué Snesup en date du 7 mars, « estime que la bataille doit se poursuivre. Elle continue de demander l'abandon de la réforme, le retrait des textes d'application concernant la formation et la remise à plat de l'ensemble de cette réforme ;
- elle appelle les collègues des universités à ne pas proposer de formations de Master se soumettant aux injonctions ministérielles incompatibles avec une formation de qualité des enseignants. Elle exige dans le prolongement de l'année de transition, la révision du calendrier des concours 2011 » ;

- la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, dans une lettre adressée le 17 mars au premier ministre et au président de la République, demande l'abandon de la réforme ;
- de nombreux enseignants du premier et du second degré refusent d'être tuteurs, compte tenu des conditions de stage. Des appels nationaux se font jour dans ce sens. Enseigner est un métier, former des enseignants l'est tout autant !

**Devant une telle analyse, unanimement partagée, des effets néfastes de cette réforme, l'Université va-t-elle enclencher ce processus destructeur de l'école publique en France ? Pouvons-nous accepter de mettre en place ce que nous jugeons professionnellement infaisable et éthiquement inacceptable ? Sommes-nous obligés de nous précipiter et d'hypothéquer ainsi pour longtemps tout autre projet ?**

### Appel des étudiants, stagiaires et formateurs de l'IUFM de Paris (25/03/10)

L'accueil des lauréats du concours 2010 éclaire les dangers de la réforme dite de « masterisation » :

- Les collègues, les écoles et établissements sont nommés responsables de la formation des débutants, par le biais des tuteurs et des maîtres d'accueil. Dans les écoles, au moins 3 enseignants différents prendront la classe, au mépris des élèves et du fonctionnement des écoles.
- La formation initiale et les IUFM sont cassés : le master servira essentiellement à préparer le concours, et la formation après le concours est très réduite et déstructurée.
- Les débutants (T1, T2, T3...) sont cantonnés à des postes fractionnés ou difficiles, et empêchant la réflexion sur le métier et d'avoir du recul.
- Le rôle des maîtres formateurs est nié.

Le ministère nie une fois de plus qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et ce sont tous les collègues qui en font les frais. Pourtant, il lui coûterait peu :

- d'organiser les concours 2010-2011 à l'identique dans son calendrier et dans la nature de ses épreuves par rapport à la session 2008-2009,
- de garantir une place en M2 pour tous les PE1, PLC1 et CPE1 et des affectations correctes pour les T1,
- de permettre aux titulaires du concours 2010 de disposer de 2/3 de temps de formation, puisque toutes les académies disposent d'enseignants en surnombre.

La grève du 23 mars et la mobilisation initiée par le second degré avant les vacances montrent que les enseignants sont prêts à se mobiliser contre les suppressions de postes et la casse de la formation. Les IUFM de Livry-Gargan, Strasbourg et Toulouse se mobilisent. Des motions refusant la réforme sont votées dans de nombreuses académies, la conception des masters est toujours un casse-tête insoluble.

Pour les PE1, les concours se rapprochent et rendent difficile une mobilisation.

Nous appelons nos collègues du premier et du second degré, ceux des IUFM et des universités, ainsi que les parents d'élèves, à étendre la mobilisation pour obtenir :

- Le retrait de cette réforme.
- La fin des suppressions de postes

Les AG de l'IUFM de Paris appellent à se mobiliser :

- En signant massivement la pétition « 100 000 voix pour la formation »,
- En votant des motions dans les conseils d'écoles,
- En construisant un mouvement de grève qui permette de gagner,
- En tant qu'enseignants, en refusant d'être tuteur et maîtres d'accueil temporaires.

Nous appelons tous les collègues, stagiaires et formateurs de Paris, ainsi que les parents d'élèves, à se joindre à la réunion proposée par les syndicats lundi 29 mars à 17h30 à la Bourse du Travail (M° République).

### Appel des formateurs IUFM de Besançon réunis en AG (23/02/10, pour mémoire)

Les formateurs de l'IUFM de Franche-Comté, réunis en assemblée générale ce mardi 23-02-2010, appellent tous leurs collègues, tous les étudiants de l'IUFM et de l'Université à soutenir le mouvement national de contestation de la réforme dite de « mastérisation » .

La CPU (Conférence des Présidents d'Universités), la CDIUFM (Conférence de Directeurs d'IUFM), le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), l'ensemble des sociétés savantes, la quasi-totalité des syndicats et certaines associations de parents d'élèves ont tous appelé à une remise à plat de cette réforme et à un vrai débat sur le système de formation des enseignants.

Au fil des circulaires et arrêtés, cette réforme se dévoile: **elle n'a nullement pour objectif de réformer un système de formation des enseignants mais simplement de détruire celui en cours. Elle participe en cela au processus de sape de l'enseignement public et plus généralement de la fonction publique.**

- Contrairement à ce qui a pu être avancé, l'application de cette réforme entraînerait une dégradation considérable de la formation disciplinaire et professionnelle des enseignants. La simple lecture des textes de cadrage des masters montrent que ceux-ci ne pourront ni préparer à une recherche de bon niveau dans les diverses disciplines, ni rehausser la qualité de la formation professionnelle.
- La mise en oeuvre de cette réforme en septembre 2010 créerait une confusion sans précédent pour la session 2010-2011 des concours de recrutement des enseignants. De plus, le calendrier des concours, qui fixe les épreuves d'admissibilité à l'automne 2010, empêche toute préparation sérieuse.

Nous appelons tous les départements de l'IUFM et de l'Université à se réunir pour en discuter dans les jours qui viennent. Il faut refuser:

- **La mise en concurrence des collègues et des établissements** (« si nous n'élaborons pas les maquettes, d'autres le feront ») : l'an dernier, cet argument n'a pas fonctionné et il ne fonctionnera pas non plus cette année si le mouvement de contestation est fort.
- **L'alibi de l'intérêt de nos étudiants** (« il faut bien prévoir une formation pour les étudiants qui arrivent ») : notre responsabilité de formateurs vis-à-vis de nos étudiants n'est pas seulement dans l'offre de formation; elle est aussi de ne pas contribuer à les orienter vers une réserve de « vacataires », futur alibi à la suppression des concours. Où est l'intérêt des étudiants lorsque, à l'issue de leur master, ils seront soit sans emploi, soit à temps plein en classe sans réelle formation professionnelle ?
- **Le chantage à la survie de l'IUFM** (« si l'IUFM ne fait pas ces maquettes, il disparaîtra »): c'est la proposition contraire qui est la plus plausible. Accepter la masterisation c'est revenir aux Écoles Normales car l'IUFM est chargé de piloter le master du premier degré, pendant que ceux du second degré sont redirigés vers les UFR. Sans compter toutes les autres tâches traditionnellement assurées par les IUFM en deuxième année et qui sont subrepticement redirigées vers d'autres instances.

Nous appelons tous les collègues de l'IUFM et de l'Université qui s'opposent à cette réforme à:

- Refuser de participer à l'élaboration des maquettes de master,
- Appeler le CA de l'Université et le CE de l'IUFM à s'opposer concrètement à cette réforme, en refusant de remonter les maquettes.

### Motion de l'IUFM de Franche-Comté (03/03/10, pour mémoire)

Les formateurs et étudiants de l'IUFM de Franche-Comté, réunis en assemblée générale ce mercredi 03-03-2010, prennent unanimement position :

#### **pour le retrait des décrets, arrêtés et circulaires d'application de la réforme dite « mastérisation »**

et appellent tous leurs collègues, tous les étudiants de l'IUFM et de l'Université, les parents d'élèves à soutenir cette revendication.

Les ministères concernés par la réforme de la formation et du recrutement des enseignants du premier et du second degré refusent de tenir compte de l'avis unanime de la communauté universitaire. La CPU (Conférence des Présidents d'Universités), la CDIUFM (Conférence de Directeurs d'IUFM), le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), la quasi-totalité des syndicats et certaines associations de parents d'élèves s'opposent, chacun à sa manière, à l'application de cette conte-réforme. Nous pensons qu'ils ont raison. Pour notre part, nous demandons son retrait immédiat.

Nous ajoutons que l'objectif de cette réforme n'est ni de « valoriser le métier d'enseignant », ni de réformer le système de formation des enseignants, mais simplement de détruire celui en cours pour des raisons comptables et politiques.

L'idée est de former un nombre élevé de diplômés, titulaires d'un master, qui constitueront une réserve de « vacataires ». Ils deviendront à court terme un alibi à la diminution drastique du nombre de postes ouverts à concours, puis celui de la suppression de ces concours et, à plus long terme, de l'éducation nationale. Si elle s'applique, cette réforme entrainera une baisse grave du niveau de formation professionnelle et disciplinaire des futurs enseignants:

- Sur le plan professionnel, il suffit, pour s'en convaincre, de lire la circulaire aux recteurs d'académie portant sur les « dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation » publiée le 25 février dernier. En plus du fait que nulle part les IUFM n'y sont évoqués, elle charge désormais les inspecteurs et les chefs d'établissement de l'accueil et de l'« accompagnement » des stagiaires dans le cadre du 1/3 de temps de formation (actuellement, il est de 2/3).
- Sur le plan disciplinaire: un master enseignement destiné à la fois à préparer à la recherche (dans quelle discipline?), à donner une formation professionnelle, à préparer un concours, n'est pas concevable.

## POSITION DE LA CPU

### Position de la CPU à propos du projet d'arrêté sur le cahier des charges de la FDM (18/03/10)

1- La CPU s'étonne que le projet de cahier des charges de la formation des maîtres soit préparé sans aucune concertation préalable entre les Ministères concernés et les établissements d'enseignement supérieur. Elle réaffirme que les universités entendent assumer pleinement leur rôle dans la formation des futurs enseignants et demande donc instamment d'être consultée sur ce cahier des charges afin que ses propositions soient prises en compte.

2- Sur le fond, la CPU considère la première année d'exercice des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours, comme étant une année à part entière du dispositif de formation considéré comme un continuum. C'est pourquoi cette année de formation, au cours de laquelle l'université et l'autorité académique interviennent conjointement, doit respecter les principes suivants :

- Cette formation doit se dérouler sur un temps de décharge, au moins égal à un tiers du service statutaire, hors actions de « tutorat » et « autres formes d'accompagnement » (art. 6)
- Cette formation doit se dérouler sur des temps fractionnés respectant le principe de l'alternance
- Cette formation doit être en cohérence avec les contextes et les temporalités dans lesquels le professeur stagiaire exerce son activité professionnelle
- Cette formation doit s'inscrire dans un continuum de trois années et s'appuyer sur un référentiel de formation construit sur la base des quatre blocs de compétences.
- Cette formation doit prendre en compte la complexité du métier d'enseignant. Cela suppose de respecter la pluralité de statut des formateurs et celle des dispositifs de formation.

3- C'est pourquoi la CPU exige que figurent dans le futur arrêté :

- La référence à un 1/3 temps de service consacré à la formation des fonctionnaires stagiaires. En effet, ce 1/3 temps est la condition minimale d'une année de formation en alternance de qualité et un gage d'équité entre les fonctionnaires stagiaires. Ce 1/3 temps doit être en outre distingué des actions de « tutorat » et des « autres formes d'accompagnement » mentionnées dans le projet.
- La référence à un cadrage national des actions et des modalités de formation et d'encadrement.
- La référence à l'ensemble des compétences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant et défini dans le référentiel de formation en lieu et place d'une référence unique faite aux compétences professionnelles.

Enfin, la CPU déplore un projet d'arrêté en contradiction avec la circulaire du 25 février, en contradiction avec les principes énoncés dans le cahier des charges annexé au projet et en rupture avec les promesses et engagements réitérés par les ministres eux-mêmes sur l'exigence de qualité de cette année de stage.

*Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU avec une abstention*

## POSITIONS SYNDICALES

### Éducation : il n'y a rien à négocier avec Châtel et le gouvernement (CGT, 10/03/10)

#### **Non aux contre-réformes et à la casse de l'École publique**

Depuis des années, l'Éducation nationale, de la Maternelle à l'Université, subit des contre-réformes successives et des suppressions massives de postes, par dizaines de milliers.

Ces attaques s'inscrivent dans un cadre général défini par le grand patronat, au niveau européen, autour de quelques objectifs centraux : faire que l'école réponde à ses besoins en main-d'œuvre ; diminuer les dépenses éducatives ; augmenter la sélection sociale ; faire que l'école assure encore mieux sa domination idéologique. Le tout dans un cadre autoritaire de plus en plus pesant.

C'est ainsi qu'en France, la LOLF – et la RGPP qui en découle – est un instrument radical de casse du statut de la fonction publique et organise une dégradation absolue des services publics et donc une réduction drastique de la satisfaction des besoins populaires. L'adoption de cette loi organique est en cohérence avec les décisions de l'Union européenne où la notion de service public n'existe pas (le statut de la Fonction publique en France a un caractère progressiste qui n'existe nulle part ailleurs en Europe) mais est remplacée par celle de services d'intérêt général et services d'intérêt économique général. Parallèlement, c'est au sommet de Lisbonne en 2000 que la stratégie éducative européenne a été définie explicitement autour d'« un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation » : l'éducation et la formation sont ravalées au rang d'instruments pour les « politiques de l'emploi » et les systèmes éducatifs doivent se rapprocher du milieu professionnel (y compris par

l'inculcation de « l'esprit entrepreneurial », s'« adapter » à la nouvelle donne technologique et aux exigences de compétences et de flexibilité, en laissant aux entreprises le contrôle de la formation professionnelle. Leur mission prioritaire est de donner à la masse des enfants un bagage de compétences et de comportement (le « socle commun » aujourd'hui au collège) suffisant pour accéder à l'emploi et s'inscrire dans une perspective de « formation tout au long de la vie ».

La réforme Châtel, à l'image des précédentes, est dans le droit fil de ces injonctions : forte diminution des horaires et suppression de fait des doublages, casse des disciplines universitaires, autonomie des établissements pour une large part des formations avec à terme les programmes nationaux disciplinaires assurant l'égalité entre les territoires et garantissant le caractère national des diplômes, remplacement des connaissances démontrées par les « compétences » ....

Si bien qu'après les réformes LMD et LRU, la loi Fillon, les décrets Darcos-Pécresse, la réforme Châtel, les EPEP, la « réforme de l'État », la LOLF, la « décentralisation », la loi sur la mobilité..., l'Éducation nationale, la Recherche publique et le statut des fonctionnaires sont tout simplement menacés de mort.

Face à cette situation, les luttes sectorielles dans l'Éducation sont nombreuses depuis des années. L'année dernière, le supérieur a mené une grève historique contre la casse de la recherche publique, de l'université et de la formation des enseignants. Aujourd'hui, le Second degré (lycées, collèges) est en première ligne contre la réforme Châtel et les décrets portant sur l'autonomie des établissements d'enseignement.

Le 12 mars, poussées par les mobilisations locales, à commencer par celles de la Région Parisienne, toutes les organisations syndicales des lycées et collèges (sauf le... Sgen-CFDT) appellent à une journée d'action contre « la réforme des lycées, la réforme de la voie professionnelle qui aggravent encore les conditions d'enseignement, celle du statut régissant les établissements (EPL), la politique budgétaire qui dégrade toujours plus les conditions de travail et d'étude et réduit l'offre de formation ».

Cette journée doit être un succès et il faut tout faire pour assurer sa réussite. Mais le risque est qu'elle ne soit qu'une journée d'action sans suite réelle, permettant au pouvoir de passer ses réformes les unes après les autres. Les directions syndicales qui continueraient à temporiser ou à feindre de négocier porteraient une lourde responsabilité : il n'y a rien à gagner en discutant à la marge la régression avec ce gouvernement de casseurs. Seul le rapport de force le fera reculer.

C'est pourquoi il est indispensable que la mobilisation à la base parvienne à déboucher sur des liens entre établissements, entre départements, et que partout les enseignants, lycéens, parents se coordonnent pour exiger le retrait total des suppressions de postes et des projets destructeurs, avec un plan de lutte national posant la question de la grève reconductible mais aussi de l'unité d'action des services publics et de la solidarité public-privé des salariés.

Car cette mobilisation sectorielle ne doit pas être coupée des autres luttes qui se développent dans le pays, dans la justice, dans la santé, dans l'industrie (automobile et métallurgie, raffineries...), dans les transports...

Le monde du travail subit une attaque frontale de la part de pouvoir du grand capital depuis de nombreuses années (gouvernements et présidents de la république successifs, UE, MEDEF,...) qui se renforce actuellement et frappe avec une violence inouïe la grande majorité de la population : destruction de l'emploi, baisse du pouvoir d'achat des salaires, protection sociale, statuts, conventions collectives, laïcité, libertés syndicales et démocratiques attaquées... C'est pourquoi la mobilisation dans l'Éducation doit aussi être portée par la perspective d'une mobilisation générale public/privé contre les attaques menées par un gouvernement Sarkozy qui n'est rien d'autre que le syndicat des intérêts des grands groupes capitalistes du CAC 40.

Les efforts unitaires à la base (inter pro et intersyndicaux) seront décisifs pour construire à partir des luttes le tous ensemble en même temps, seul capable d'imposer le rapport de force et la défaite du pouvoir du capital.

**Masterisation : « On a remplacé l'ancien système de formation par rien » (SNPDEN-Unsa ; dépêche AEF, 10/03/10)**

« La masterisation était une réforme mal partie depuis le début. Avec cette note de cadrage, il s'agit de limiter les dégâts pour les élèves afin qu'ils n'en pâtissent pas trop au quotidien », déclare Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa vendredi 5 février 2010 au sujet de la note de cadrage sur l'année de fonctionnaire stagiaire du 25 février (AEF n°128057). « On a remplacé l'ancien système de formation par rien, on s'en rend compte aujourd'hui. » Ce texte, adressé aux recteurs et aux IA-DSDEN contient des « préconisations » sur l'organisation de l'accueil, la formation et l'accompagnement des stagiaires pour 2010-2011.

« Par rapport aux projets initiaux », la note limite certes « l'impact négatif » de la masterisation dans les établissements en instaurant un accompagnement renforcé pour les enseignants stagiaires en début d'année et en veillant « à ce que les remplacements soient assurés de la manière la moins mauvaise possible », reconnaît le syndicaliste, « mais cela n'empêche pas le système d'être mal fagoté ».

Ainsi, il sera selon lui difficile d'affecter les stagiaires sur des blocs de moyens provisoires (BMP) : « Ce sont des mesures de bons sens, mais au final, on va utiliser des postes occupés par des titulaires ou des contractuels, qui vont

eux se retrouver sur plusieurs établissements. Ces mesures vont perturber le bon déroulement du mouvement national de mutation », pointe Philippe Tournier.

#### LA CHARGE DE TRAVAIL RESTE ENTIÈRE

De la même manière, dans la pratique, le chef d'établissement voit mal comment il sera possible de confier deux niveaux maximum aux stagiaires, tel que le préconise la note de cadrage, même « s'il s'agit d'un bon moyen de leur éviter des préparations de cours trop lourdes ».

« La question de la charge de travail reste entière, les enseignants [certifiés] auront d'emblée 18h de cours sans aucune formation préalable. » « La formation des enseignants reviendra sur le tapis dans les années à venir », prédit Philippe Tournier. « Cette masterisation voulue par Xavier Darcos avait d'abord pour objectif d'économiser 16 000 postes et pour des raisons idéologiques, la suppression des IUFM. Les nouvelles modalités vont poser des problèmes, y compris de recrutement. »

**« Tout faire pour empêcher le gâchis humain et professionnel ! » (FSU, CDFN, 16-17/03/10)**

Malgré les protestations quasi-unanimes de tous les acteurs concernés, la réforme de la formation des enseignants se met en place. Après les différents textes déjà publiés (décrets, stages en responsabilité, concours, masters), le projet d'arrêté sur le cahier des charges de la formation et la circulaire sur l'année de fonctionnaire stagiaire aggravent encore le dispositif. En effet, le ministère de l'Éducation Nationale, qui au départ ne souhaitait aucune formation post-concours, rogne le plus possible sur le tiers-temps de formation obtenu grâce à la mobilisation l'an dernier.

Le ministère confirme que le compagnonnage, avec des enseignants pour la plupart non formés à cette mission, constitue l'essentiel de la formation ; il minimise le rôle de l'Université et continue à ne jamais faire référence aux IUFM. Pour clore le sinistre tableau, le ministère envisage toujours de faire remplacer les fonctionnaires-stagiaires, lorsqu'ils partiront en stage, par des étudiants de Master 2 !

Ainsi les stagiaires auront une charge de travail incompatible avec une véritable formation complémentaire et les tuteurs une très grande responsabilité, sans lien avec l'IUFM. En l'état, la réécriture de l'arrêté sur le cahier des charges aggrave encore le contenu de cette réforme. L'ensemble représente un véritable sabotage du système de formation actuel. Il n'y a plus aucun cadrage national de la formation. Tout cela ne peut aboutir qu'à un affaiblissement durable de la qualité du service public d'éducation.

La FSU estime que la bataille doit se poursuivre. Elle continue de demander l'abandon de la réforme, le retrait des textes d'application concernant la formation et la remise à plat de l'ensemble de cette réforme.

**Elle appelle les collègues des universités à ne pas proposer de formations de Master se soumettant aux injonctions ministérielles incompatibles avec une formation de qualité des enseignants. Elle exige dans le prolongement de l'année de transition, la révision du calendrier des concours 2011. [...]**

**Pour : 111 – Contre : 13 – Abs : 0 – Rdv : 3**

**Cahier des charges de la masterisation : un nouveau coup dramatique contre l'école publique et ses personnels (FO (FNEC-SNPREES), 16/03/10)**

#### La mastérisation doit être abandonnée

Mardi 16 mars 2010, le ministre a présenté le projet le cahier des charges de la « formation mastérisée » qu'il veut mettre en place à la rentrée 2010, lors d'une table ronde en présence de toutes les organisations syndicales.

Ce cahier des charges de la formation des reçus aux concours 2010 mastérisés supprime toute référence aux IUFM et à l'année de formation comme fonctionnaire stagiaire. Il transfère la responsabilité de l'Etat en matière de formation sur les établissements et les enseignants eux mêmes. Les nouveaux recrutés devront assurer leur formation hors temps de service sous la forme d'actions individualisées et de modules de formation à distance.

Des rencontres régulières avec leur tuteur devront également avoir lieu en dehors du temps de service, alourdissant considérablement leur charge de travail de la première année. Les écoles, collèges et lycées deviendraient des antennes du système de formation sans formateur dans lesquelles chaque stagiaire recevra des actions de formation en fonction des possibilités de l'établissement dans lequel il aura été affecté.

C'est la fin de l'égalité des droits inscrite dans le statut de la Fonction publique. Dans les écoles les directeurs, déjà écrasés de travail, seront inévitablement mis à contribution.

En ne fixant aucune durée de formation, aucune obligation réglementaire réelle, le projet d'arrêté renvoie à chaque recteur la responsabilité de bricoler des actions de formations éparses en fonction des maigres moyens dont il dispose, et à chaque université le choix du type d'action de formation qu'elle prendra en charge ou non. Le ministère inclut même les établissements d'enseignement supérieur privés.

Il confirme que les fonctionnaires stagiaires feraient un service plein devant élèves dans le second degré conformément à la note de cadrage ministérielle du 25 février 2010 et seraient affectés dans le 1er et le 2d degré sur des postes « bloqués » pour le mouvement 2010.

Force Ouvrière a renouvelé sa demande de retour à une année de formation en IUFM et le retrait des décrets et circulaires de mise en oeuvre de la mastérisation alors que le SNUipp et le SGEN-CFDT sont entrés dans une « discussion constructive » avec les représentants du ministre pour trouver des formes acceptables à cette destruction programmée du statut en amendant les arrêtés proposés.

Chaque circulaire et chaque arrêté du ministre rajoutent au désordre : la mise en oeuvre de la réforme du recrutement et de la formation porte des coups dramatiques au fonctionnement de l'école publique. A tous les niveaux les personnels enseignants dans les écoles, les lycées, les universités ont exprimé et continuent à exprimer leur rejet de cette contre réforme.

Pour la FNEC-FP-FO et ses syndicats nationaux il n'y a qu'une solution : revenir au système actuel de formation pendant un an en IUFM, l'améliorer et non le détruire. La mastérisation doit être abandonnée, il est encore temps avant que l'irréparable ne soit commis ! Il y a urgence.

<p><b>Masterisation : la FneC-FP-FO demande son abandon, le SNE-SCEN des améliorations (dépêche AEF, 18/03/10)</b></p>
--

FNEC-FP-FO. « La masterisation doit être abandonnée », déclare la FneC-FP-FO dans un communiqué, mercredi 17 mars 2010, au lendemain de la publication par AEF du projet de cahier des charges de la formation des maîtres élaboré par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AEF n°128917).

« Ce cahier des charges supprime toute référence aux IUFM et à l'année de formation comme fonctionnaire stagiaire », regrette la fédération. « Les nouveaux recrutés devront assurer leur formation hors temps de service sous la forme d'actions individualisées et de modules de formation à distance. Des rencontres régulières avec leur tuteur devront également avoir lieu en dehors du temps de service, alourdissant considérablement leur charge de travail de la première année », analyse-t-elle.

« Les écoles, collèges et lycées deviendraient des antennes du système de formation sans formateur dans lesquels chaque stagiaire recevra des actions de formation en fonction des possibilités de l'établissement dans lequel il aura été affecté. C'est la fin de l'égalité des droits inscrite dans le statut de la fonction publique », estime la FneC-FP-FO.

« En ne fixant aucune durée de formation, aucune obligation réglementaire réelle, le projet d'arrêté renvoie à chaque recteur la responsabilité de bricoler des actions de formations éparses en fonction des maigres moyens dont il dispose, et à chaque université le choix du type d'action de formation qu'elle prendra en charge ou non. (...) Il confirme que les fonctionnaires stagiaires feraient un service plein devant élèves dans le second degré et seraient affectés dans le premier et le second degrés sur des postes 'bloqués' pour le mouvement 2010. »

« Pour la FneC-FP-FO et ses syndicats nationaux, il n'y a qu'une solution : revenir au système actuel de formation pendant un an en IUFM, l'améliorer et non le détruire », conclut-elle.

SNE-CSEN. Le SNE-CSEN « ne renie rien de sa position a priori favorable à une formation au niveau du master et exonérée du poids idéologique des IUFM », déclare de son côté le syndicat dans un communiqué, jeudi 18 mars 2010. « Hélas, la précipitation d'un côté pour mettre en oeuvre cette réforme et les hésitations diverses pour établir un consensus, le tout mêlé à une logique d'économie, mènent de toute évidence l'entrée dans la masterisation à l'échec », estime-t-il. « L'occasion ratée tient en particulier aux difficultés rédhibitoires qui se déclinent comme suit pour le premier degré :

- la liberté des rectorats pendant l'année de transition qui est un exemple patent d'éclatement du traitement national de l'éducation. On peut déjà imaginer les disparités entre les académies et le désordre qui rendra impossible l'évaluation du dispositif tant il s'annonce hétéroclite ;
- l'absence d'un volume horaire 'plancher' pour les stages ;
- les difficultés dans l'organisation du service pour accueillir les stagiaires. Le principe impose une charge de travail supplémentaire colossale pour les directeurs, les maîtres d'accueil et les stagiaires eux-mêmes. Sans compter l'officialisation dans l'arrêté de la formation hors du temps de service, ou de formation à distance, qui méconnaît les charges de travail des enseignants et les niveaux d'investissements déjà nécessaires pour faire face au quotidien de l'école. »

Le SNE-CSEN « étudiera avec attention la nouvelle mouture du texte qui sera proposée et fera des propositions afin que les chances d'évoluer vers une formation de qualité ne soient pas un train raté qui laisserait le quai libre au passé pédagogue ».

**Cahier des charges de la formation des maîtres : « un arrêté inacceptable au service d'une réforme catastrophique » (AEF, Sgen-CFDT, 18/03/10)**

« Un arrêté inacceptable au service d'une réforme catastrophique » : c'est ainsi que le Sgen-CFDT qualifie le projet de cahier des charges de la formation des maîtres élaboré par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AEF n°128917). Il ne fait selon lui « qu'entériner les très mauvaises décisions qui se suivent, en se ressemblant toutes, pour transformer la formation des enseignants en un vague compagnonnage peu coûteux ». « L'arrêté de 2006, qu'il faut aujourd'hui modifier, avait marqué une première régression en augmentant le temps de stage en responsabilité des lauréats des concours au détriment du temps consacré à leur formation professionnelle. Celui de 2010 transformera la régression en massacre : en l'état actuel du projet, il n'est même pas précisé que les stagiaires auront bien droit à un tiers de temps de service réservé à la formation. Le texte entretient d'ailleurs soigneusement la confusion entre 'actions de formation', 'tutorat', 'accompagnement', et indique au passage que les 'rencontres régulières avec le tuteur' devraient avoir lieu 'en priorité hors temps de service'. »

Le Sgen-CFDT rappelle son « opposition totale à la réforme en cours et à ses conséquences inacceptables sur l'entrée dans le métier ». « Recrutés par des concours qui ne prennent pratiquement pas en compte la dimension pédagogique du métier, les professeurs stagiaires pourront se retrouver du jour au lendemain en responsabilité d'une ou plusieurs classes sans avoir jamais vu un élève depuis leur propre scolarité, avec une charge de travail considérable, qui pourrait bien se révéler insupportable pour nombre d'entre eux. »

**LE SYNDICAT NE SE SATISFERA PAS D'AMÉLIORATIONS À LA MARGE**

« En ouverture des discussions, les responsables de la Dgesco et de la DGRH ont affirmé tranquillement que cette nouvelle conception de la formation n'entraîne aucune coupure entre les dimensions disciplinaire et professionnelle de la formation, mais plutôt une 'succession d'étapes', et qu'au lieu de n'exprimer que nos craintes, nous devrions nous réjouir des 'opportunités' d'amélioration que constitue la réforme. Un tel déni de la réalité ferait presque sourire, si l'avenir de la formation des enseignants et celui du combat pour l'égalité des chances des élèves n'étaient pas à ce point menacés », estime le Sgen- CFDT qui « ne se satisfera pas d'améliorations à la marge de ce projet d'arrêté ».

**Contre la mastérisation, refusons d'accueillir les stagiaires ! (SNES, 25/03/10)**

Les stages de 108 heures en responsabilité, destinés aux étudiants qui passent les concours cette année, étaient censés commencer le 15 mars. Cependant, dans la quasi totalité des cas, les collègues se sont unanimement opposés au principe de céder leurs classes à des étudiants inexpérimentés. Dans les collèges de Châtillon le Duc, Pouilly les Vignes et Victor Hugo à Besançon, ainsi que dans les lycées Victor Hugo et Ledoux de cette même ville, les stages initialement prévus n'ont pas pu se dérouler faute de tuteurs. Une telle situation démontre, s'il en était encore besoin, que la solidarité fait notre force, et que nous sommes capables d'empêcher la mise en place de mesures régressives pour l'École, même lorsque les circulaires sont déjà publiées... Il est également rassurant de constater que la volonté du recteur de figurer parmi les académies "pilotes" dans tous les domaines s'est heurtée cette fois à de multiples résistances, des étudiants (très peu nombreux à poser leur candidature) comme des enseignants. Ces stages de 108 heures ne sont toutefois qu'une partie de la réforme de la formation des enseignants que le ministère a imposée malgré l'avis contraire de tous les syndicats, des universités et des IUFM. Cette réforme prévoit également que, pour 2010-2011, les tuteurs laissent leurs classes à un remplaçant de septembre à la Toussaint pour intervenir dans celles des stagiaires, ce qui nous mettra face au même problème qu'actuellement. Préparons-nous donc à poursuivre nos actions, non pas dans un esprit de refus de tout ce qui est nouveau (nous avons toujours accepté les stages d'observation ou de pratique accompagnée), mais dans le but d'empêcher une réforme nocive pour les élèves comme pour les jeunes collègues. Le fait que le tutorat ne soit pas une obligation de service est certes un argument essentiel, mais pas forcément suffisant.

Dans ce cadre, vous trouverez en fichier attaché un courrier rédigé par les collègues du collège de Châtillon, dont l'argumentaire pourra vous servir pour les mobilisations à venir.

*M. l'Inspecteur Pédagogique Régional,*

*A la suite de la réunion d'information de ce jour, tous les enseignants de l'établissement et leurs organisations syndicales dénoncent avec force le nouveau projet de formation des enseignants et la mise en place des « stages 108 heures » en responsabilité devant les élèves pour cette année 2009-2010 et la rentrée prochaine.*

*Nous ne comprenons pas comment un tel projet a pu voir le jour. C'est très clairement une manière de dénigrer le travail des professeurs et de mettre en danger des étudiants débutant dans la profession alors que nous constatons, au quotidien les difficultés toujours plus grandes à exercer ce métier, et l'évidente nécessité pour ces futurs enseignants de disposer de temps et d'une solide formation pour bâtir leurs pratiques. Quant aux élèves confiés à*

*ces stagiaires et privés de leurs professeurs titulaires paradoxalement présents au collège lors de ces fameuses six semaines, ils seront les premières victimes du manque de continuité pédagogique. Tout le monde sait qu'un changement de professeur en cours d'année risque toujours de déstabiliser des enfants en quête de repères. Enfin, comment ne pas voir dans cette décision l'expression d'une logique purement comptable, visant à supprimer encore plus de postes au détriment de tous ?*

*Un tel projet traduit une profonde méconnaissance de notre métier, de ses exigences et du haut degré de qualification qu'il nécessite. Pire, nous le recevons comme un témoignage de mépris, pour nous, pour nos élèves et pour leurs familles.*

*C'est donc avec un très grand regret que nous refusons collectivement non seulement d'assurer la fonction de professeur référent mais encore d'accueillir ces stagiaires selon les modalités proposées. Nous comptons sur notre I.P.R. pour relayer notre indignation auprès de Mme le Recteur.*

*Veuillez accepter, M. l'Inspecteur, nos salutations respectueuses.*

Le collectif des professeurs de Châtillon-le-Duc (11 mars 2010)

### Pourquoi avancer de 6 mois les inscriptions aux concours ? (FO, 25/03/10)

**Le CAPES préparé en 3 mois, le concours de professeur des écoles en un mois !**

**Des étudiants en pleine responsabilité de classe à la place des professeurs !**

Au moment même où est annoncée dans les rectorats et les IA la nomination sur des postes à temps plein de stagiaires 2010, sans aucune formation, dans le premier comme dans le second degré, c'est par une dépêche que le nouveau calendrier des concours 2011 est annoncé.

Ainsi que le dénonce la FNEC FP-FO depuis le début de la mise en oeuvre du processus dit de « mastérisation » des concours, il s'agit bien de remplacer les personnels enseignants et d'éducation par des « adultes », étudiants, inscrits aux concours ou non, sans aucune formation.

**Que propose le ministre ?** Le nouveau calendrier avance de six mois les dates d'inscription en les fixant du 10 mai au 18 juin 2010. Jusqu'ici le calendrier (inscriptions en octobre) permettait de prendre en compte le calendrier des inscriptions universitaires et les résultats des étudiants aux examens. Les épreuves d'admissibilité se déroulaient en février-mars, les épreuves d'admission en juin.

Dans le nouveau calendrier, les épreuves écrites se dérouleraient fin septembre pour le premier degré et en novembre 2010 pour le second degré. Les résultats d'admissibilité seraient proclamés au plus tard à la mi-novembre 2010 pour le premier degré et pour le second degré (hors agrégation) vers la mi-janvier 2011.

De toute évidence, ce calendrier est calé, sur celui de la pseudo formation des enseignants stagiaires 2010 : des étudiants admissibles, préparés au CAPES ou au professorat des écoles dans un temps record (un à trois mois), seraient « réputés » aptes à enseigner avant les épreuves terminales reportées à mi-juillet 2011.

**Un dispositif contre l'enseignement, les professeurs et les élèves**

C'est ce dispositif que, par exemple, les rectorats de Créteil, Limoges, Rouen s'approprient à mettre en place. Ainsi, à Créteil, le recteur, libre d'organiser localement « sa » formation (ainsi que le lui permet la circulaire de cadrage du 25 février 2010) prévoit qu'un étudiant de M2 remplacera le professeur « titulaire tuteur » déchargé de sa classe pour former le stagiaire 2010 pendant 2 semaines entre février et Pâques 2011. Le futur lauréat de concours, l'étudiant en M2, remplaçant du professeur « titulaire tuteur » sera formé pendant une semaine dans la classe du titulaire puis ... « réputé apte », le M2 prendra en pleine responsabilité pendant deux semaines les classes du titulaire....

A Limoges, le dispositif s'appelle « tuilage » dans le primaire. On trouverait des « combinatoires en alternance » : titulaire, stagiaire, titulaire remplaçant...

A Rouen, les services du rectorat viennent d'envoyer une note aux chefs d'établissement concernant les stages des M2 de cette année 2009-2010. Il est ni plus ni moins proposé à ceux qui n'ont pas été reçus au concours de faire classe, seuls, pendant 15 jours, pendant que le titulaire ferait autre chose, des « activités », par exemple.

**La FNEC FP-FO condamne ce dispositif qui fragilise l'enseignement, les disciplines, met les professeurs, les élèves, les universitaires dans des situations impossibles.**

Le ministre ne veut pas voir les motions des formateurs comme celle de Franche-Comté réunis en AG, celle de la Conférence des Présidents d'Université qui manifeste sa réprobation, celle de la Conférence des directeurs d'UFR, les motions des établissements scolaires comme au collège Beg Avel de Carhaix, avec les sections syndicales FO; SNES qui demandent, l'abrogation des décrets mastérisation.

La FNEC FP prend ses responsabilités en alertant les personnels. Face à ce dispositif qui entend casser le statut des titulaires, supprimer la formation, remettre en cause la notion même de professeur recrutés par concours national, la FNEC FP appelle ses instances, les personnels à multiplier les prises de position et motions exigeant l'abrogation des décrets master et de tous les dispositifs qui leur sont liés.

**Non-remise des maquettes de « masterisation » (FO, 09/03/10, pour mémoire)**
***Le SNPREEES-FO reçu par le cabinet de la Ministre le 9 mars 2010***

Le SNPREEES-FO a été reçu sur sa demande par le cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Mme Moinard, conseillère sociale de la Ministre). Parmi les points abordés figurait la situation des enseignants-chercheurs qui n'élaborent pas de maquettes de masterisation.

Les universitaires constatent qu'il est impossible de délivrer un enseignement disciplinaire de qualité, une formation à la recherche par la recherche, une authentique formation professionnelle, de dispenser des préparations efficaces à des concours dans un calendrier aussi restreint et disloqué que celui fixé par les arrêtés et circulaires ministériels. C'est pour cette raison que nombre de nos collègues refusent d'élaborer ces maquettes.

Le SNPREEES-FO demandait que l'indépendance des universitaires, inscrite dans leurs statuts soit respectée.

**La conseillère sociale a indiqué que les collègues qui n'élaboraient pas ces maquettes ne commettaient aucune faute professionnelle, et qu'il n'y avait aucune raison de les inquiéter. Le SNPRES-FO prend acte de cette réponse : c'est librement que les universitaires peuvent décider ou non d'élaborer les maquettes.**

**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS (AEF, 19/03/10)**

Selon les informations recueillies par AEF, voilà les principaux éléments de calendrier pour la session 2011 des concours enseignants du premier et du second degrés :

**PREMIER DEGRÉ**

- phase unique d'inscriptions : du 10 mai au 18 juin 2010 ;
- épreuves écrites : les 28 et 29 septembre 2010 ;
- résultats d'admissibilité : au plus tard à la mi-novembre 2010 ;
- épreuves orales des concours internes : entre début avril et mi-mai 2011 ;
- épreuves orales des concours externes : entre début mai et mi-juillet 2011.

**SECOND DEGRÉ**

- phase unique d'inscriptions : du 10 mai au 18 juin 2010 ;
- épreuves écrites des concours externes (hors agrégation) : novembre 2010 ;
- épreuves écrites des concours internes : du 25 janvier au 4 février 2011 ;
- épreuves écrites des concours externes d'agrégation : du 28 mars au 15 avril 2011 ;
- résultats d'admissibilité des concours externes (hors agrégation) : au plus tard à la mi-janvier 2011 ;
- résultats d'admissibilité des concours internes : au plus tard à la fin mars 2011 ;
- résultats d'admissibilité des concours externes d'agrégation : au plus tard à la fin mai 2011 ;
- épreuves orales des concours internes : entre début avril et mi-mai 2011 ;
- épreuves orales des concours externes : entre début mai et mi-juillet 2011.